

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 décembre 2016 à 20h17 à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel et Karine Tessier, MM Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et au greffe

2016-12-533 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2016 soit, par les présentes adopté tel que déposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 et des séances extraordinaire du 1^{er} et 15 novembre 2016

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 3 novembre au 8 décembre 2016

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 novembre au 5 décembre 2016

4. Urbanisme et Environnement

4.1 Demandes de dérogations mineures

4.1.1 1293, rue Sophie (création lot avec superficie dérogatoire – lot affecté 2 047 943)

4.1.2 2026, chemin du Fleuve (régularisation de la largeur du lot – lot 2 048 344)

4.1.3 1680, boulevard de la Cité-des-Jeunes (entrées charretières - lots 4 763 645 et 4 763 646)

4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande acceptée pour le 13, rue Hôtel-de-Ville – lot 2 047 300 (peindre les façades)

4.3 Traitement des membres du Comité consultatif d'urbanisme

- 4.4 Commission de la protection agricole du Québec : demandes
 - 4.4.1 Utilisation temporaire à une fin autre que l'agriculture - lot 2 048 524, chemin Saint-Grégoire et les lots 2 047 925 et 2 048 901, chemin Saint-Antoine
 - 4.4.2 Utilisation temporaire à une fin autre que l'agriculture - lot 5 496 307, chemin Saint-Dominique
- 4.5 Approbation de la demande révisée de modification du schéma d'aménagement
- 4.6 Cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 047 943 (lots projetés 6 017 170 et 6 017 171 – rue Sophie

5. Règlement

- 5.1 Adoption du règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement
- 5.2 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 403-2016 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2017

6. Affaires administratives

- 6.1 PG Solutions : paiement des factures numéros CESA21989, CESA20985, CESA21510, CESA22407 et CESA21861 relatif aux contrats d'entretien et soutien des applications des logiciels comptables et d'unité d'évaluation en ligne pour l'année 2017
- 6.2 Pépinière Cramer
 - 6.2.1 Paiement de la facture numéro 162760 relatif à l'aménagement du Parc Haut-Chamberry
 - 6.2.2 Paiement des factures numéros 163260 et 163264 relatif aux travaux de la rue Valade
- 6.3 Les industries MJR Inc. : paiement de la facture numéro 118239 relatif à l'achat d'une pompe d'égout pour le poste 881
- 6.4 Ali Excavation Inc. : paiement du décompte progressif numéro 2 et acceptation du certificat d'acceptation finale des travaux / projet de réfection de tronçons des chemins Saint-Dominique et du Fleuve
- 6.5 Fédération québécoise des municipalités : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017
- 6.6 Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016
 - 6.6.1 Paiement des 4 demandes de subventions finalisées en 2016
 - 6.6.2 Affectation de paiement de 3 demandes de subventions engagées en 2016
- 6.7 Épursol : paiement des factures relatif à la vidange des fosses septiques pour l'année 2016
- 6.8 Les Pavages La Cité B.M. Inc : paiement du décompte progressif numéro 2, libération de la retenue et acceptation du certificat d'acceptation finale des travaux / projet des travaux de pavage et de resurfaçage d'une partie des pistes cyclables
- 6.9 CFC Fabrication Inc. : paiement de la facture numéro 2001 relatif aux travaux d'aménagement du Parc Daviau
- 6.10 Les Gazonnières Safari Inc. : paiement de la facture numéro 31745 relatif aux travaux de réfection de la rue Valade
- 6.11 E. Rollin Compagnie Ltée : paiement de factures relatif aux travaux de réfection des rues Valade et Tourterelles

6.12 Roch Gauthier & Fils : paiement de la facture numéro 1007432 relatif aux travaux d'aménagement du Parc Daviau

7. Affaires municipales

7.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : acceptation des travaux d'entretien des structures du canal de Soulanges sur le territoire de la Municipalité des Coteaux

7.2 Acceptation du calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal

7.3 Transport Soleil Inc. : prévisions budgétaires préliminaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et quote-part 2017

7.4 Dépôt du registre des déclarations 2016

7.5 Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent : demande d'aide financière aux municipalités riveraines au fleuve de leur territoire

8. Services techniques, travaux publics et environnement

8.1 Gérard Leroux & Fils : mandat de support au déneigement des chemins municipaux en cas d'urgence

8.2 Les Services Matrec Inc. : demande d'une collecte supplémentaire pour les matières résiduelles

9. Loisirs, Culture et vie communautaire

9.1 Demandes de subvention, financement et autre

9.1.1 Maison des Jeunes Les Cèdres : révision de l'aide financière annuelle et récupération d'un local

9.1.2 Mlle Camille Leduc : tournoi international de Flag Football, calibre élite / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

9.1.3 M. William Bourbonnais : compétitions de BMX / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

9.2 Révision du Programme d'aide financière pour parents de nouveau-nés / achat de couches lavables

9.3 Autorisation pour vente de mobiliers (chaises pliantes)

10. Ressources humaines

10.1 Mise à jour de l'organigramme opérationnel

10.3 Surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau et Valade

10.2.1 Embauche de Steven Desrochers

10.2.2 Embauche de Nicolas LeBeau

10.3 Démission de M. Samuel Monast Turbide à titre de pompier à temps partiel

10.3 Démission de Mme Véronique Bourret à titre de préventionniste incendie

11. Service de sécurité incendie

11.1 Gala des pompiers et pompières de Soulanges 2017

12. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2016-12-534 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 et des séances extraordinaires du 1^{er} et 15 novembre 2016

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre et des séances extraordinaires du 1^{er} et 15 novembre 2016 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 novembre et des séances extraordinaires du 1^{er} et 15 novembre 2016 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2016-12-535 Acceptation des comptes du 3 novembre au 5 décembre 2016

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'accepter le paiement des comptes du **3 novembre au 5 décembre 2016** tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente et lesdits documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

- Liste des chèques / fonds de fonctionnement : numéros 5683 à 5858 au montant total de 921 510,80 \$;
- Liste des chèques annulés / fonds de fonctionnement : 5524 et 5597 au montant total de 398,58 \$;
- Fonds pour règlements : numéros 9600127 à 9600130 au montant total de : 430 624,50 \$;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie numéros 45 à 48 inclusivement au montant total de 182 296,05 \$;
- Salaires des employés au montant brut de 174 858,77 \$.
- Contribution de l'employeur au montant de 17 090,84 \$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-536 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 novembre au 5 décembre 2016

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Serge Clément, et résolu qu'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2016 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 5 décembre 2016 pour des dépenses respectives de 188 276,03 \$ et 166 724,53 \$ ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

**2016-12-537 Demande de dérogation mineure
1293, rue Sophie (création lot avec superficie dérogatoire – lot affecté
2 047 943)**

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une opération cadastrale créant un lot d'une superficie de 550,1 mètres carrés alors que le règlement de lotissement numéro 391-2007 et ses amendements prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Michel Provencher en date du 9 novembre 2016;

ATTENDU QUE la superficie manquante du lot représente 49,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot créé aurait une superficie inférieure à la moyenne des terrains environnants;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure pour permettre la création d'un lot à même le lot à l'étude a été refusée antérieurement;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé le refus de la dérogation mineure lors de sa séance du 29 novembre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 22 novembre 2016;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à permettre une opération cadastrale créant un lot d'une superficie corrigée de 548,6 au lieu de 550,1 mètres carrés conditionnellement à ce que :

- 1) L'arpenteur-géomètre, M. Louis Boudreault, dépose un nouveau plan d'opération cadastral indiquant les mesures et la superficie corrigée du lot projeté pour l'émission du permis de lotissement ;
- 2) Les plans de construction de l'habitation projetée sur le lot en cause soient approuvés par le Conseil municipal avant l'émission du permis de lotissement ;

3) La largeur du garage attaché soit réduite afin de respecter la marge minimale latérale pour le 1293, rue Sophie, et ce avant l'émission du permis de lotissement.

La conseillère, Mme Thérèse Lemelin, demande le vote :

Maxime Pratte : contre

Karine Tessier : pour

Aline Trudel : pour

Yves Daoust : pour

Serge Clément : pour

Thérèse Lemelin : contre

Résultat : 4 pour et 2 contre

Adopté sur division

2016-12-538

Demande de dérogation mineure

2026, chemin du Fleuve (régularisation de la largeur du lot – lot 2 048 344)

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la largeur du lot 2 048 344 de 29,65 mètres alors que le règlement de lotissement 291-2007 et ses amendements prescrivent une largeur minimale pour un lot non desservis par les services municipaux de 48,7 mètres. ;

ATTENDU QUE les tenants et aboutissants du lot ont été modifiés lors de la rénovation cadastrale en 2002;

ATTENDU QUE le lot est déjà construit;

ATTENDU QUE la superficie du lot est deux fois plus grande que le minimum prescrit ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure lors de sa séance du 25 octobre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à régulariser la largeur du lot 2 048 344 à 29,65 mètres tel que décrit ci-haut, et ce pour le 2026, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

**2016-12-539 Demande de dérogation mineure
1680, boulevard de la Cité-des-Jeunes (entrées charretières - lots
4 763 645 et 4 763 646**

ATTENDU QUE la demande vise à :

- 1) Permettre la relocalisation de l'entrée charretière existante d'une largeur 10 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la largeur d'une entrée charretière à 7 mètres pour un usage commercial;
- 2) Permettre l'aménagement d'une deuxième entrée charretière d'une largeur de 6 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements autorise une seule entrée charretière pour les terrains adjacents à une voie de circulation appartenant au réseau routier supérieur;
- 3) Permettre l'aménagement de deux entrées charretières totalisant une largeur de 16 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la largeur totale de deux entrées charretières additionnées à un maximum de 10 mètres.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Normand Bruneau en date du 24 novembre 2016;

ATTENDU QU'une autorisation du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* a été émise pour l'aménagement d'une deuxième entrée selon la largeur proposée;

ATTENDU QUE la demande permet la mise en place d'un plan de circulation des véhicules lourds et permet de diminué le risque d'accident puisque la nouvelle entrée facilite l'accès à la propriété;

ATTENDU QUE deux entrées charretières sont nécessaires pour le bon fonctionnement du commerce;

ATTENDU QU'une entrée charretière de 10 mètres est déjà présente;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé d'accepter la dérogation mineure lors de sa séance du 29 novembre 2016;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à régulariser les entrées charretières tel que décrit ci-haut, et ce pour le 1680, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

Adopté à l'unanimité

2016-12-540 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande acceptée pour le 13, rue Hôtel-de-Ville – lot 2 047 300 (peindre les façades)

ATTENDU la demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'approbation du PIIA lors de sa séance du 29 novembre 2016;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'approuver le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposé, pour la propriété du 13, rue Hôtel-de-Ville.

Adopté à l'unanimité

2016-12-541 Traitement des membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'article 5.2 du règlement numéro 384-2015 relativement à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu que les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme dûment mandatés par résolution du Conseil bénéficient, pour l'année 2017, d'une allocation de 48,50 \$ pour chaque présence aux réunions du Comité consultatif d'urbanisme dûment convoquée.

Adopté à l'unanimité

**2016-12-542 Commission de protection du territoire agricole
*Utilisation temporaire à une fin autre que l'agriculture - lot 2 048 524, chemin Saint-Grégoire et les lots 2 047 925 et 2 048 901, chemin Saint-Antoine***

ATTENDU la demande de *Groupe-conseil UDA inc.* concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture conformément à l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE la demande vise la création d'un accès temporaire et d'une aire de travail pour une durée d'un an sur le lot 2 048 524 et d'un accès temporaire et d'une aire de travail pour une durée d'un an sur les lots 2 047 925 et 2 048 901 visés par la demande;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture desdits terrains n'affectera nullement l'homogénéité du territoire agricole;

ATTENDU QUE les travaux ont pour but l'entretien du réseau de gazoduc de TransCanada ;

ATTENDU que les travaux doivent se faire à des points spécifiques du réseau de gazoduc ;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres qu'agricole sera pour une durée limitée d'un an ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevenait pas aux différentes lois et règlements des autres instances gouvernementales au moment de son dépôt ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à remettre les lieux dans leurs états d'origine avant les travaux;

ATTENDU QUE le gazoduc visé par les travaux se trouve entièrement en zone agricole sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en zone non agricole ailleurs sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme recommande l'appui de la demande d'autorisation;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 2 048 524, 2 047 925 et 2 048 901 pour la création d'accès temporaires et d'aires de travail temporaires afin d'exercer des travaux d'entretien du réseau de gazoduc de TransCanada.

Adopté à l'unanimité

**2016-12-543 Commission de protection du territoire agricole
Utilisation temporaire à une fin autre que l'agriculture - lot 5 496 307,
chemin Saint-Dominique**

ATTENDU la demande de *Groupe-conseil UDA inc.* concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture conformément à l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE la demande vise la création d'un accès temporaire et d'une aire de travail pour une durée d'un an sur le lot 5 496 307 visé par la demande;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture desdits terrains n'affectera nullement l'homogénéité du territoire agricole;

ATTENDU QUE les travaux ont pour but l'entretien du réseau de gazoduc de TransCanada;

ATTENDU que les travaux doivent se faire à des points spécifiques du réseau de gazoduc;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres qu'agricoles sera pour une durée limitée d'un an;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevenait pas aux différentes lois et règlements des autres instances gouvernementales au moment de son dépôt;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à remettre les lieux dans leurs états d'origine avant les travaux;

ATTENDU QUE le gazoduc visé par les travaux se trouve entièrement en zone agricole sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en zone non agricole ailleurs sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme recommande l'appui de la demande d'autorisation;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 496 307 pour la création d'un accès temporaire et d'une aire de travail temporaire afin d'exercer des travaux d'entretien du réseau de gazoduc de TransCanada.

Adopté à l'unanimité

2016-12-544 Approbation de la demande révisée de modification du schéma d'aménagement

ATTENDU la révision requise de la demande de modifications au schéma d'aménagement et de développement en cour de révision de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE suite aux commentaires émis de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le rapport argumentaire visant ces modifications préparée par la firme *Apur* et acceptée par la résolution 2016-06-300 a été révisée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU la présentation du rapport argumentaire révisée au CAU lors de la réunion du 29 novembre 2016;

ATTENDU les recommandations et suggestions proposées;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'approuver le document relatif à la demande de modifications préparé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement dans le cadre de la demande de modification au schéma d'aménagement et de développement en cours de révision de la MRC de Vaudreuil-Soulanges révisé par le Service de l'urbanisme en date du 29 novembre 2016 ;

QUE le document révisé soit transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de constituer les demandes de modifications révisées de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2016-12-545 Cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 047 943 (lots projetés 6 017 170 et 6 017 171 – rue Sophie)

ATTENDU la demande d'opération cadastrale relative au lot 2 047 943 appuyé par le croquis déposé le 18 novembre 2016 préparé par l'arpenteur géomètre Louis Boudreault ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 047 943 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 017 170 et 6 017 171) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la compensation pour le 10 % pour fins de parc et terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour un montant de 6 080 \$.

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'accepter le versement de la somme de 6 080 \$ pour fins de compensation relatif à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2016-12-546 Adoption du règlement numéro 402-2016 relatif au fonds de roulement

ATTENDU l'article 1094 du Code municipal qui permet la création et l'augmentation d'un fonds de roulement ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 310-2008 relativement à la création du fonds de roulement a été adopté le 12 février 2008;

ATTENDU QUE le règlement 310-2008 et ses amendements doit être révisé;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté à la séance du Conseil du 8 novembre 2016;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu qu'il soit par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule précédent fait partie du présent règlement numéro 402-2016.

ARTICLE 2

Le fonds de roulement est établi à la somme de 1 000 000\$.

ARTICLE 3

Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 1 000 000\$ provenant du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 4

Le terme de l'emprunt ne peut excéder 10 ans.

ARTICLE 5

Le Conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer le terme de remboursement qui ne peut excéder 10 ans. Le Conseil doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 6

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 7

Nonobstant les articles précédents, le montant du fonds ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité. Toutefois, si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, ce dernier peut demeurer inchangé.

ARTICLE 8

Le présent règlement numéro 402-2016 abroge le règlement numéro 310-2008 et ses amendements et tout règlement portant sur le même objet.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-12-547 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 403-2016 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2017

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, ALINE TRUDEL, qu'à une séance subséquente, il sera soumis au Conseil municipal pour adoption, un règlement relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2017.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément au Code municipal.

2016-12-548 PG Solutions : paiement des factures numéros CESA21989, CESA20985, CESA21510, CESA22407 et CESA21861 relatif aux contrats d'entretien et soutien des applications de logiciels pour l'année 2017

ATTENDU QUE les contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2016 sont échus ;

ATTENDU QUE l'article 938, 6^o a) du Code municipal stipule que les articles 935, 936 et 938.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat qui découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel en regard au processus d'appel d'offres ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'octroyer le mandat à l'entreprise *PG Solutions* pour l'entretien et le soutien de diverses applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 au coût total de 36 705 \$ dont la répartition est la suivante:

- Administration, Inscription, Location/Réservation au coût de 545 \$ (taxes en sus) ;
- Gestion financière et comptable au coût de 18 065 \$ (taxes en sus) ;
- Géomatique, d'unité d'évaluation en ligne, d'urbanisme / permis et certificats et de dossier central au coût de 14 320 \$ (taxes en sus) ;
- Première ligne, prévention et intervention au coût de 1 555 \$ (taxes en sus) ;
- AccèsCité au coût de 2 220 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-549 **Pépinière Cramer**
Paiement de la facture numéro 162760 relatif à l'aménagement du Parc Haut-Chamberry

ATTENDU les travaux d'aménagement réalisés au Parc Haut-Chamberry;

ATTENDU la réception de la facture numéro 162760 relative à l'achat de végétaux;

Il est proposé par Karine Tessier, et appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'acquitter la facture numéro 162760 de la firme *Pépinière Cramer* au coût de 2 228,46\$ (taxes en sus) relative à l'achat de végétaux dans le cadre de l'aménagement du Parc Haut-Chamberry;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 385-2015.

Adopté à l'unanimité

2016-12-550 **Pépinière Cramer**
Paiement des factures numéros 163260 et 163264 relatif aux travaux de la rue Valade

ATTENDU les travaux de réfection de la rue Valade;

ATTENDU la réception des factures numéros 163260 et 163264 relatives à l'achat de végétaux;

Il est proposé par Serge Clément, et appuyé par Yves Daoust, et résolu d'acquitter les factures numéros 163260 et 163264 de la firme *Pépinière Cramer* au coût total de 3 060 \$ (taxes en sus) relatives à l'achat de végétaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue Valade;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2015.

Adopté à l'unanimité

2016-12-551 **Les industries MJR Inc. : paiement de la facture numéro 118239 relatif à l'achat d'une pompe d'égout pour le poste 881**

ATTENDU la résolution numéro 2016-07-360 autorisant le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une pompe d'égout pour le poste 881 ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts a permis de procéder par demande de prix, et ce conformément à la Politique d'acquisition de biens et services ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 118239 de la firme *Les industries MJR Inc.* ;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'acquitter la facture numéro 118239 de la firme *Les Industries MJR Inc.* au coût de 18 334 \$ (taxes en sus) relative à l'acquisition d'une pompe d'égout pour le poste 881.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-552 Ali Excavation Inc. : paiement du décompte progressif numéro 2 et acceptation du certificat d'acceptation finale des travaux / projet de réfection de tronçons des chemins Saint-Dominique et du Fleuve

ATTENDU la résolution n° 13-04-183 octroyant le mandat à la firme *Ali Excavation Inc.* pour des travaux de réfection sur le chemin de tronçons – chemin Saint-Dominique, phase II au coût de 767 275,97 (taxes incluses);

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux par la firme *Exp.* en date du 17 décembre 2015;

ATTENDU QUE les travaux furent garantis jusqu'au 6 décembre 2014 par l'entrepreneur général;

ATTENDU le rapport interne déposé par M. Jean-Paul Sauvé, directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, recommandant la libération de la garantie contractuelle;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser la libération de la retenue au coût de 32 029,63 \$ (taxes en sus) à la firme *Ali Excavation Inc.* relativement aux travaux de réfection sur le chemin de tronçons – chemin Saint-Dominique, phase II;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 336-1-2011.

Adopté à l'unanimité

2016-12-553 Fédération québécoise des municipalités : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017

ATTENDU l'intérêt et la pertinence de la Municipalité d'adhérer à la *Fédération québécoise des municipalités* pour l'année 2017;

Il est proposé par Karine Tessier, et appuyé par Aline Trudel, et résolu d'adhérer à la *Fédération québécoise des municipalités* pour l'année 2017 au coût de 3 719,89 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-554 **Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016**
Paiement de 4 demandes de subventions finalisées en 2016

ATTENDU le règlement numéro 389-2015 relativement à l'adoption du programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et en lanières patrimoniales pour l'année 2016 ;

ATTENDU le règlement numéro 392-2015 relativement à la création de la réserve financière afin d'affecter les fonds pour ce programme;

ATTENDU QUE quatre demandes de subventions ont été déposées et accordées pour l'année 2016;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de verser les subventions pour un total de 10 000 \$ relatives au Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et en lanières patrimoniales pour l'année 2016 pour les propriétés suivantes : 53, rue Saint-Thomas, 30, rue Saint-Pierre, 816, chemin Saint-Féréol et le 25, rue Hôtel-de-Ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-555 **Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016**
Affectation de paiement de 3 demandes de subventions engagées en 2016

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est en attente du formulaire de réclamation pour 3 demandes de subventions déposées en 2016 pour les propriétés suivantes : 2, rue Saint-Paul; 1426, chemin Saint-Féréol et 1526, chemin du Fleuve;

ATTENDU QU'une somme de 7 500 \$ a déjà été engagée à même l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le versement de la subvention s'effectuera en 2017;

ATTENDU l'article 6 du règlement numéro 392-2015 affectant l'excédent des revenus sur les dépenses au fonds général;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu de conserver une somme de 7 500 \$ à même à la réserve financière 2016 dédiée au programme au fins de subventions pour les propriétés suivantes : 2, rue Saint-Paul; 1426, chemin Saint-Féréol et 1526, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2016 pour effectuer la dépense en 2017.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-556 Épursol : paiement des factures relatif à la vidange des fosses septiques pour l'année 2016

ATTENDU la résolution numéro 13-10-549 octroyant un mandat à l'entreprise *Epursol* relatif à la vidange de fosses septiques pour les années 2014-2017;

ATTENDU le règlement numéro 393-2015 relativement à la création de la réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques;

ATTENDU la réception des factures 2016 relatives à la vidange des fosses septiques ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Serge Clément, et résolu d'acquitter les factures relatives à la vidange des fosses septiques 2016 émises par l'entreprise *Epursol* au montant total de 44 595 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – fosses septiques pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-557 Les Pavages La Cité B.M. Inc : paiement du décompte progressif numéro 2, libération de la retenue et acceptation du certificat d'acceptation finale des travaux / projet des travaux de pavage et de resurfaçage d'une partie des pistes cyclables

ATTENDU la réalisation des travaux de pavage et resurfaçage d'une partie des pistes cyclables sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 – réception finale en date du 21 novembre 2016;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux préparé par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, ingénieur, en date du 22 novembre 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'autoriser le paiement de la retenue au montant de 1 298,52 \$ (taxes en sus) à *Les Pavages La Cité B.M.* dans le cadre des travaux de pavage et resurfaçage d'une partie des pistes cyclables sur le territoire de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-558 CFC Fabrication Inc. : paiement de la facture numéro 2001 relatif aux travaux d'aménagement du Parc Daviau

ATTENDU les travaux d'aménagement réalisés au Parc Daviau;

ATTENDU la réception de la facture numéro 2001 pour l'acquisition de mobiliers urbains;

Il est proposé par Karine Tessier, et appuyé par Serge Clément, et résolu d'acquitter la facture numéro 2001 de la firme *CFC Fabrication Inc.* au coût de 965 \$ (taxes en sus) relative aux travaux d'aménagement du Parc Daviau;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 385-2015.

Adopté à l'unanimité

2016-12-559 Les Gazonnières Safari Inc. : paiement de la facture numéro 31745 relatif aux travaux de réfection des rues des Tourterelles et Valade

ATTENDU les travaux de réfection réalisés sur les rues Tourterelles et Valade ainsi qu'au stationnement du Pavillon;

ATTENDU la réception de la facture numéro 31745 relative à l'achat de gazon;

Il est proposé par Maxime Pratte, et appuyé par Yves Daoust, et résolu d'acquitter la facture numéro 31745 de la firme *Les Gazonnières Safari Inc.* au coût de 3 445,75 \$ (taxes en sus) dans le cadre des travaux de réfection des rues des Tourterelles et Valade ainsi qu'au stationnement du Pavillon;

QUE la dépense des travaux d'engazonnement des rues Tourterelles et Valade d'un montant de 1 482,25\$ (taxes en sus) soit affecté au règlement d'emprunt numéro 386-2015;

QUE la dépense des travaux d'engazonnement du stationnement du Pavillon des bénévoles d'un montant de 1 963,50\$ (taxes en sus) soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-560 E. Rollin Compagnie Ltée : paiement de factures relatif aux travaux de réfection des rues Valade et Tourterelles

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-219 mandatant la firme *E. Rollin Compagnie Ltée* pour la location et fourniture d'équipements lourds avec opérateur;

ATTENDU les travaux de réfection réalisés sur la rue Valade;

ATTENDU la réception de factures;

Il est proposé par Yves Daoust, et appuyé par Serge Clément, et résolu d'acquitter les factures suivantes de la firme *E. Rollin Ltée* au coût total de 27 934 \$ dans le cadre des travaux de réfection de la rue Valade :

Numéro de facture	Montant (taxes en sus)
8850	1207,50 \$
8851	1 465 \$
8852	1 508 \$
8853	1 150 \$
8854	1 035 \$
8855	1 420 \$
8856	1 535 \$
8857	1 707,50 \$
8858	500 \$
8870	1 809 \$
8871	2 542,50\$
8872	1 730 \$
8876	2 371,50 \$
8877	2 979,50 \$
8888	826 \$
8890	1 180 \$
8895	1 965,50 \$
8896	2 182 \$

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2015.

Adopté à l'unanimité

2016-12-561 Roch Gauthier & Fils : paiement de la facture numéro 1007432 relatif aux travaux d'aménagement du Parc Daviau

ATTENDU les travaux d'aménagement réalisés au Parc Daviau

ATTENDU la réception de la facture numéro 1007432 pour l'achat de ponceaux, puisards et équipements;

Il est proposé par Karine Tessier, et appuyé par Serge Clément, et résolu d'acquitter la facture numéro 1007432 de la firme *Roch Gauthier & Fils* au coût de 2 873,23 \$ (taxes en sus) relative dans le cadre des travaux d'aménagement du Parc Daviau;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 385-2015.

Adopté à l'unanimité

2016-12-562 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : acceptation des travaux d'entretien des structures du canal de Soulanges sur le territoire de la Municipalité des Coteaux

ATTENDU le projet d'entretien des structures du canal de Soulanges par le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* sur le territoire de la municipalité des Coteaux;

ATTENDU les éléments et croquis déposés par le ministère;

ATTENDU la vision adoptée par le conseil de la MRC le 30 mars 2016 prévoyant une réhabilitation moderne qui met en valeur une image progressiste et identitaire du canal de Soulanges;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'aviser le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* :

QUE la Municipalité des Cèdres accepte le principe d'imitation de la pierre en béton pour les travaux proposés aux Coteaux;

QUE les palplanches ne doivent être visibles d'aucune façon et en aucun temps;

QUE les têtes de pierre de couronnement soient entreposées sur des terrains municipaux;

QUE des clôtures à chainettes soient installées identiques à celles présentes au parc des Ancres;

QUE la résolution autorisant les travaux d'entretien des structures du canal de Soulanges sur le territoire de la Municipalité des Coteaux soit adoptée après que le Ministère ait déposé les plans et devis des travaux.

Adopté à l'unanimité

2016-12-563 Acceptation du calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil municipal

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Serge Clément, et résolu d'adopter le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017 comme suit et lesquelles séances se tiendront les 2^e mardis du mois et débiteront à 19h30 :

- 17 janvier 2017 (exceptionnellement)
- 14 février 2017
- 14 mars 2017
- 11 avril 2017
- 9 mai 2017
- 13 juin 2017
- 11 juillet 2017
- 8 août 2017
- 12 septembre 2017
- 10 octobre 2017
- 14 novembre 2017
- 12 décembre 2017

Adopté à l'unanimité

2016-12-564 Transport Soleil Inc. : prévisions budgétaires préliminaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et quote-part 2017

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu :

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires préliminaires (quote-part des municipalités de 497 221,90 \$) pour l'année 2017 de *Transport Soleil Inc.* pour un budget équilibré de 1 164 354 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2017 au montant de 27 206,93 \$;

D'ACCEPTER la grille tarifaire 2017.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

2016-12-565 Dépôt du registre des déclarations 2016

ATTENDU l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier doit tenir un registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou autre avantage de plus de 200 \$ reçu par un membre d'un Conseil d'une municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier, lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, doit déposer un extrait de ce registre;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'accepter le dépôt du registre des déclarations 2016.

Adopté à l'unanimité

2016-12-566 Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent : demande d'aide financière aux municipalités riveraines au fleuve de leur territoire

ATTENDU QUE le *Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent* est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et ce, en concertation avec la population;

ATTENDU QU'Environnement Canada a apporté, depuis 2011, quelques précisions dans le mandat de l'ensemble des treize comités ZIP en place le long du fleuve Saint-Laurent, entre autres, de transférer les demandes de citoyens relativement à la pollution et au fleuve aux municipalités et que celles-ci fournissent les informations et assurent le suivi;

ATTENDU QUE le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent désire continuer à répondre aux questions des citoyens et pour ce faire, sollicite la participation financière des municipalités riveraines à raison de deux cents (0.02\$) par citoyen;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres compte 6 739 citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est une municipalité riveraine au Fleuve Saint-Laurent;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu de verser une subvention de 134,78 \$ au *Comité Zone d'Intervention Prioritaire du Haut Saint-Laurent*.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-567 Gérard Leroux & Fils : mandat de support au déneigement des chemins municipaux en cas d'urgence

ATTENDU l'intérêt de se prémunir d'une ressource pour le déneigement en cas d'urgence;

ATTENDU les équipements disponibles et l'expertise de la firme *Gérard Leroux & Fils*;

ATTENDU la recommandation du Comité des travaux publics lors de la réunion du 23 novembre dernier;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente avec l'entreprise *Gérard Leroux & Fils* afin d'apporter un support sur demande aux travaux de déneigement des chemins municipaux en cas d'urgence.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-568 Les Services Matrec Inc. : demande d'une collecte supplémentaire pour les matières résiduelles

ATTENDU QUE la collecte hebdomadaire des résidus domestiques débute le 18 mai 2017;

ATTENDU la pertinence de devancer la collecte hebdomadaire au printemps d'une semaine, soit à partir du 11 mai 2017;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Yves Daoust, et résolu de demander à la compagnie *Services Matrec Inc.* d'ajouter une collecte supplémentaire pour les matières résiduelles le 11 mai 2017 au coût de 7 541 \$ (taxes en sus) en plus du coût relatif à la redevance des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-569 Maison des Jeunes Les Cèdres : révision de l'aide financière annuelle et récupération d'un local

ATTENDU la révision des dons et subventions aux organismes dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires 2017;

ATTENDU les besoins en locaux pour répondre à la demande de location des espaces municipaux ;

ATTENDU la rencontre du directeur général et de la conseillère municipale déléguée avec le conseil d'administration de la Maison des Jeunes Les Cèdres tenue le 13 octobre 2016 ;

ATTENDU la présentation des représentants de la Maison des Jeunes Les Cèdres au Conseil municipal le 1^{er} novembre 2016;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'informer le conseil d'administration de la Maison des Jeunes Les Cèdres :

QU'en raison des besoins en locaux, la Municipalité récupère le local situé entre le local principal de la Maison des Jeunes et la salle du Croquet;

QUE la subvention annuelle accordée à la Maison des Jeunes s'établit à 10 000 \$ pour l'année 2017;

QU'UNE enveloppe budgétaire discrétionnaire au montant de 8 000 \$ est accordée pour les projets spéciaux;

QUE ces montants soient intégrés aux prévisions budgétaires 2017 qui seront adoptées le 15 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-570 Demandes de subvention, financement et autre
Mlle Camille Leduc : tournoi international de Flag Football, calibre élite / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Camille Leduc, membre de l'équipe de Flag Football Lac-St-Louis;

ATTENDU QUE Mlle Leduc participera à un Tournoi international de Flag Football de calibre élite à Tampa Bay en Floride, les 14 et 15 janvier 2017;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de verser une subvention de 250 \$ à Mlle Camille Leduc dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-12-571 Demandes de subvention, financement et autre
M. William Bourbonnais : compétitions de vélo de route / Politique de subvention à l'élite – volet sportif**

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour M. William Bourbonnais, membre du Club de vélo ZTP Opto-Réseau;

ATTENDU QUE M. Bourbonnais a participé, en 2016, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment la Coupe Québec - 18 et 19 juin 2016, Coupe Proco - 2 et 3 juillet 2016 et le Tour de Beauce - 6 et 7 août dernier;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de verser une subvention de 250 \$ à M. William Bourbonnais dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-572 Révision du Programme d'aide financière pour parents de nouveau-nés / achat de couches lavables

ATTENDU la pertinence de réviser le Programme d'aide financière pour parents de nouveaux nés / achat de couches lavables;

ATTENDU la recommandation du Comité des parcs et réseau cyclable;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de modifier le Programme d'aide financière pour parents de nouveaux nés / achat de couches lavables de la façon suivante :

- QUE le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière est de 1 000 \$ annuellement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-573 Autorisation de vente de mobiliers (chaises pliantes)

ATTENDU l'achat de nouvelles chaises au Pavillon des bénévoles;

ATTENDU QUE les anciennes chaises ne sont plus utiles au Pavillon;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Serge Clément, et résolu d'autoriser le directeur général, M. Jimmy Poulin, de procéder à la vente des anciennes chaises du Pavillon sur un site électronique de revente et/ou de gré à gré.

Adopté à l'unanimité

2016-12-574 Mise à jour de l'organigramme opérationnel

ATTENDU le mouvement de personnel ;

ATTENDU l'intérêt de procéder à la mise à jour de l'organigramme opérationnel;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu d'adopter l'organigramme fonctionnel révisé de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

**2016-12-575 Surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau et Valade
*Embauche de Steven Desrochers***

ATTENDU l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général à procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

ATTENDU l'embauche de M. Steven Desrochers à titre de surveillant de patinoire pour la période hivernale 2015-2016;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Karine Tessier, et résolu d'embaucher M. Steven Desrochers à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2016-2017 et ce, au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-12-576 Surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau et Valade
*Embauche de Nicolas LeBeau***

ATTENDU l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général à procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

ATTENDU l'embauche de M. Nicolas LeBerau à titre de surveillant de patinoire pour la période hivernale 2015-2016;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'embaucher M. Nicolas LeBeau à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2016-2017 et ce, au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-12-577 Démission de M. Samuel Monast Turbide à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU les nouvelles obligations professionnelles de M. Samuel Monast Turbide;

ATTENDU la lettre de démission dûment déposée;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter le dépôt de la démission de M. Samuel Monast Turbine à titre de pompier à temps partiel;

QUE la démission est effective au 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

2016-12-578 Démission de Mme Véronique Bourret à titre de préventionniste incendie

ATTENDU les nouvelles obligations professionnelles de Mme Véronique Bourret;

ATTENDU la lettre de démission dûment déposée;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter le dépôt de la démission de Mme Véronique Bourret à titre de préventionniste au Service de sécurité incendie;

QUE la démission est effective au 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité

2016-12-579 Gala des pompiers et pompières de Soulanges 2017

ATTENDU la tenue de la 2^e édition du Gala des pompiers et pompières de Soulanges le 3 juin 2017;

ATTENDU QUE 14 pompiers du Service de sécurité incendie Les Cèdres sont récipiendaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est l'hôtesse de cet événement;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité incendie lors de la réunion du 23 novembre dernier;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de participer au Gala des pompiers et pompières de Soulanges 2017 au montant de 2 430 \$ dont la répartition est la suivante : 14 pompiers et 4 élus municipaux au coût de 135 \$ / par participant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Début de la période de question : 21h07

Fin de la période de question : 21h16

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2016-12-580 Levée de la séance

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu que la présente séance soit levée à 21h30.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier